



## Resiliation de bail anticipée

-----  
Par elenablue

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement vide depuis le 1/05/2021, bail de 3ans à renouvellement tacite, et mon propriétaire me signifie une fin de bail anticipée pour reprise du logement pour descendant avec un préavis de 6 mois.

Est-ce légal? et ai-je des recours?

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Il est tout à fait légal de donner congé à la fin du bail pour reprise tant qu'on respecte le préavis de 6 mois au moins avant la fin du bail et le formalisme adéquat .

Si elle respecte tout cela, elle pourra reprendre donc son logement au 1/05/27

-----  
Par janus2

Bonjour,

Non ce n'est pas légal. Le bailleur ne peut pas vous donner congé avant l'échéance triennale de votre bail, soit le 01/05/2027.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est bien votre résidence principale ? et le bail est soumis à la loi 89-462 ?

Si oui, le bailleur ne peut donner congé que pour l'échéance.

Soit dans votre cas pour le 30/04/2027.

Là il est très en avance !

Vous pouvez lui répondre à votre choix :

A - que le bail ne se termine qu'au 30/04/2027 et que vous prévoyez de rester jusqu'à cette date là.

B - que vous seriez prêt à négocier un départ anticipé moyennant une indemnité "motivante" (par exemple : 10 mois de loyer, départ sans préavis, sans état des lieux de sortie et avec restitution intégrale immédiate du dépôt de garantie)

Si vous choisissez B, donnez lui dans votre courrier RAR 1 bon mois pour réfléchir et vous répondre.

S'il ne propose rien, c'est A. Et rien d'autre.

REF article 15 de la loi 89-462.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Et un conseil non juridique : changez le barillet de la porte d'entrée... vous remettrez l'ancien en partant. Si vous ne savez pas faire regardez des vidéos de bricolage sur Internet.

Il y a parfois des bailleurs qui ignorent qu'ils n'ont pas le droit de rentrer chez leur locataire sans permission et que c'est un délit.

-----  
Par Valenchantee

Bonjour,  
Non : pas de fin de bail "anticipée" quel que soit le motif, même prévu par la loi.  
Cordialement,  
Val

-----  
Par elenablue

merci à tous pr vos réponses et conseils